

GROUPEMENT D'INTERET GENERAL SANGLIER DU PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON

📍 [Mairie](#)
[24610 VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT](#)

🔗 [non renseigné](#)

📄 Répertoire National des Associations, septembre 2019

établir un plan de gestion uniquement pour le sanglier, le cerf et le daim, sur le massif forestier des partenaires associés avec un prélèvement qualitatif et quantitatif. Ses règles de fonctionnement sont définies par un règlement intérieur voté en AG qui précise dans le détail les droits et devoirs des partenaires.

date de création : 1996-07-22